



RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00557

Numéro SIREN : 411 489 040

Nom ou dénomination : A.T.C.F.

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2017 sous le numéro de dépôt 5689

①

DGFIP N° 2050-SD 2017

fourmure obligatoirement (article 53 A
du code de procédure des impôts).

Designation de l'entreprise :		SAS ATCF	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *												
Adresse de l'entreprise :		7 Rue des PONNIERES Parc d'activités des Cortots 21121 FONTAINE LES PION- NARD													
Numéro SIRET *		4	1	1	4	8	9	0	4	0	0	0	0	3	9
		Néant ☐													
			Bruit	Amortissement		Net		Exercice N clos le : 3 1 1 2 0 1 6							
Capital souscrit non appelé (I)		AA													
ACTIF IMMOBILISÉ :	Frais d'établissement *	AB		AC											
	Frais de développement *	CX		CQ											
	Concessions, brevets et droits similaires	AI*	20 387	AG		20 387									
	Fonds commercial (I)	AH	19 818	AJ				19 818							
	Autres immobilisations incorporelles	AK													
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM											
	Terrains	AN	10 251	AO				10 251							
	Constructions	AP	97 759	AQ		63 921		33 838							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	34 008	AS		30 609		3 399							
	Autres immobilisations corporelles	AT	161 731	AU		141 070		20 661							
	Immobilisations en cours	AV		AW											
	Avances et acomptes	AX		AY											
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT											
	Autres participations	CU		CV											
	ACTIF CIRCULANT :	Créances rattachées à des participations	BB		BC										
Autres titres immobilisés		BD		BE											
Prêts		BF		BG											
Autres immobilisations financières *		BH	48 565	BI				48 565							
TOTAL (II)		BJ	392 520	BK		255 988		136 532							
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	274 345	BM				274 345							
	En cours de production de biens	BN		BO											
	En cours de production de services	BP		BQ											
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS											
	Marchandises	BT		BU											
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW											
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	956 897	BY		13 492		943 405							
	Autres créances (3)	BZ	589 863	CA				589 863							
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC											
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE											
DIVERS	Disponibilités	CF	25 098	CG				25 098							
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 425	CI				5 425							
	TOTAL (III)	CJ	1 851 628	CK		13 492		1 838 136							
	Frais d'émission d'emprunt à éteindre (IV)	CW													
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM													
	Écarts de conversion actif + (VI)	CN													
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 244 148	IA		269 480		1 974 669							
Revenus : (1) Dont droit au loil :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR								
Classe de réserve de proximité :		Stocks :				Créances :									

СОНОВНЕ
СЕРИЈЕ

Formulaire obligatoire (article 54 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		SAS ATCF		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA	40 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *) EJ	DG	131 511		
	Report à nouveau	DH	546		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	91 711		
	Subventions d'investissement	DJ	2 282		
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	270 050		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	368 817		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	916 560		
	Dettes fiscales et sociales	DY	390 322		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	28 920		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 704 618			
Ecart de conversion passif *	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 974 669			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 704 618			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	360 754			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire forméle 54 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SAS ATCF		Exercice N		Néant ☐			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	IC			
	Production vendue { biens * services * }	FD	FE	FF	5 000 329		
		FG	FH	FI	179 740		
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	FK	FL	5 180 069		
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	39 444		
	Autres produits (1) (11)			FQ	998		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	5 220 511		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	1 895 714		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	26 288		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	2 422 229		
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	33 781		
	Salaires et traitements *			FY	524 948		
	Charges sociales (10)			FZ	166 432		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	29 961	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	13 051	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	10 790		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	5 123 193		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	97 317
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	4 175		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
	Total des produits financiers (V)			GP	4 175		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	16 404		
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
	Total des charges financières (VI)			GU	16 404		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(12 229)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	85 088	

(RÉTROVOIR : voir tableau n° 2033) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire réglementaire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ATCF		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	35 701	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	2 852	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	38 554	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	5 978	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 029	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	7 007	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	31 547	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	24 924	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 263 240	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 171 529	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	91 711	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	--- Crédit-bail mobilier *		HP	74 457
			--- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	20 683
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6		
	obligatoires			A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
83 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2017

Ne pas reporter le montant des entrées *

Désignation de l'entreprise **SAS ATCF** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Aggravations		
				1		2		
				3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	43 142	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	10 251	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	65 290	KK	KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KN	KO
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	32 469	KQ	KR
		Dont Composants	M3		KS	37 148	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	37 148	KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	65 592	KW		KX
		Matériel de transport *		KY	30 991	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	91 353	LC		LD
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	333 094	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		RG		RM		RT
Autres participations			8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	42 417	IU		IV	
TOTAL IV			LQ	42 417	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	418 653	ØH		ØI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	418 653	ØH		ØI	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légal * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	2 937	LW	40 205	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	10 251	IZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	65 290	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	32 469	MI	
			IT		MJ	4 664	MK	34 008	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM	132	MN	66 460	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	9 018	MQ	30 633	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	36 386	MT	64 638	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	50 199	NH	303 750	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	1 029	2F	48 565	2G	
TOTAL IV			I3		NJ	1 029	NK	48 565	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	54 164	ØL	392 520	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ATCF

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	+
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

⑥

AMORTISSEMENTS

DGEIP N° 2055-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ATCF</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporables TOTAL II			PE	23 324	PF		PG	2 937	PH	20 387	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	42 196	PV	13 058	PO		PQ	55 254		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	5 421	PW	3 247	PX		PY	8 667		
		PZ	33 346	QA	1 927	QB	4 664	QC	30 609		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	62 174	QE	1 928	QF	132	QG	63 970		
	Matériel de transport	QH	28 718	QI	4 119	QJ	9 018	QK	23 819		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	83 984	QM	5 683	QN	36 386	QO	53 281		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	255 839	QV	29 961	QW	50 199	QX	235 601	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			QN	279 162	QP	29 961	QR	53 136	QS	255 988	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorp. TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. techniques mat. et outillage	Inst. gales, agenc. et am. des constr.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	Total général non venté (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptable Janvier 2017

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 58 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: <u>SAS ATCF</u>		Néant ☐				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 257 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	3J	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4I	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	6G	6H	6I	6J
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7H	7I	7J	7K	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UG	UH	
	- financières	UG	UH	UI	UJ	
	- exceptionnelles	UJ	UK	UL	UM	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SID 2017

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : SAS ATCF		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
		48 565	48 565	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	15 605	
	Autres créances clients	UX	941 292	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	60 168
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	80 164
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC	441 601	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	7 930	
	Charges constatées d'avance	VS	5 425	
	TOTAUX		VT	1 600 749
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
		VU	1 552 185	
		VV	48 565	
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	360 754	
	à plus d'1 an à l'origine	VH	8 063	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	916 560	
Personnel et comptes rattachés		8C	85 397	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	94 861	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	208 281	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 783	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	28 920	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	1 704 618	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	34 929	
		VZ	1 704 618	
		VL		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SAS ATCF		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice N clos le : 31/12/2016		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WB			
			de son conjoint		WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	moins part déductible *		XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	10 969	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	2 335	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	1 578	
				Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)							17
Quote-part		bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Réultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		WN	
					- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SK	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I		
						133 582		
II. DÉDUCTIONS								
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA
	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY
	Majoration d'amortissement *							XD
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jouets et entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5
	Pôle de compétitivité - (art. 44 quinquies)		L6	Sociétés bénéficiant d'amortissements exceptionnels (art. 205 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 quinquies)	PA
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et rectifié)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quinquies)	XC
				Zone de redistribution rurale (art. 44 quinquies)				PC
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS
	Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		Z1	
						TOTAL II		
						29 924		
III. RÉSULTAT FISCAL								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	103 658		XJ	
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	103 658		XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise SAS ATCF		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	80 313	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 34 A
du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SAS ATCF										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	QC	546	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	QD	152 624		Dividendes		ZE	150 000			
	Prélèvements sur les réserves	QE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	QF	153 170		Report à nouveau		ZG	546			
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II										ZH	153 170
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	315 521		YQ	168 737					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES INTERIEURES	- Sous-traitance				YT	861 851					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	122 773					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				VU	2 776					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	918 043					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				VV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	J9			ST	516 785					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZI	2 422 229					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			YZ	33 781					
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	33 781
TVA	- Montant de la TVA collectée				YY	939 708					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	727 709					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *				QZ	508 742					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				Q8						
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)				YP	16					
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK					%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG						
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2017

Formulaire obligatoire article 53 A
du code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : SAS ATCF						Néant ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1	Logiciels brevets	2 937		2 937		
	2	Matériel industriel	3 630		3 630		
	3	Outils industriels	1 034		1 034		
	4	Instal./agenc.div	132		132		
	5	Matériel de trans	9 018		9 018		
	6	Matériel informat	36 386		36 386		
	7	Dépôts & cautionn	1 029				1 029
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7		(1 029)	(1 029)			
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (8)) (9)			(1 029)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)) (10)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							
			(A)	(B) (Vente par lots)		(C)	

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AGE Experts-comptables Janvier 2017

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 201

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS ATCF

Néant ☒Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %	
Plus ou moins-values nettes de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclues du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI)	
Plus ou moins-values nettes de la cession de certains titres dont la prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> 0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
(1)		(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N			
	N - 1			
	N - 2			
Moins-values nettes à long terme soumises au cours des des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter $\text{col. 7} = \text{F} + (3) + (4) - (5) - (6)$
(1)		(2) À 19 % 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	(3) À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 du CGI)	(4) À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI)	(5) À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾	(6)	(7)
Moins-values nettes	N						
	N - 1						
	N - 2						
Moins-values nettes à long terme soumises au cours des des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ATCF</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général de l'impôt)

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E-SD 2017

Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016		Durée en nombre de mois : 1 2	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
SIREN :		Dénomination :	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB	5 000 329	
Production vendue - Services	OC	179 740	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OJ	998	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	OT		
TOTAL 1	OM	5 181 067	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	1 895 714	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	26 288	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 083 651	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	195 450	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	10 790	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	1 029	
Taxes sur le C.A., autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	4 212 922	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	968 145
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°1322-AC-SD et 1329-DEI)	SA	968 145	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Période de référence	GY		
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OL.			
(2) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.J.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 4 1 1 4 8 9 0 4 0 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ATCF

ADRESSE (voie) 7 Rue des PONNIERES Parc d'activités des Cortots

CODE POSTAL 21121

VILLE FONTAINE LES DIJON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S. Dénomination MELODI

N° SIREN (si société établie en France) 002618614 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500

Adresse : N° 7 Voie RUE DES PONNIERES

Code Postal 21121 Commune FONTAINE LES DIJON Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Expert-comptables Janvier 2017

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 974 668,52 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 91 711,17 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/06/2017 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- diminution des charges d'exploitation sous forme d'un crédit d'impôt remboursable de 29 924 euros

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de recrutement

- et de reconstitution de leur fonds de roulement

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les tests de valorisation du fonds commercial mis en œuvre au 31/12/2016 n'ont mis en évidence aucun indice de perte de valeur.

METHODE DE COMPTABILISATION DES CONTRATS A LONG TERME

La méthode de comptabilisation et d'évaluation des résultats sur contrats à long terme utilisée est celle de l'avancement. Le calcul du pourcentage d'avancement est déterminé tous les mois par les chargés d'affaires pour les besoins des situations mensuelles. Ce taux d'avancement est validé par les architectes en charge des chantiers par le biais d'un procès-verbal de situation.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 19 818 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	19 818		19 818	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	19 818		19 818	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 392 520 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	43 142		2 937	40 205
Immobilisations corporelles	333 094	20 854	50 199	303 750
Immobilisations financières	42 417	13 076	6 929	48 565
TOTAL	418 653	22 354	54 164	392 520

Amortissements et provisions d'actif = 255 988 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	23 324		2 937	20 387
Immobilisations corporelles	255 839	29 961	50 199	235 601
TOTAL	279 162	29 961	53 136	255 988

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels brevets licences	20 387	20 387	0	de 1 à 3 ans
Fonds commercial	19 818	0	19 818	Non amortiss.
Terrains	10 251	0	10 251	Non amortiss.
Batiment industriel	65 290	55 254	10 036	5 ans
Instal gen agenc amenag constr	32 469	8 667	23 801	10 ans
Materiel industriel	2 160	1 544	616	de 5 à 7 ans
Outillage industriel	31 848	29 065	2 783	de 2 à 5 ans
Instal./agenc.divers	66 460	63 970	2 490	de 3 à 12 ans
Materiel de transport	30 633	23 819	6 814	de 1 à 5 ans
Materiel de bureau	10 298	10 229	69	de 3 à 5 ans
Materiel informatique	31 749	20 584	11 165	de 3 à 5 ans
Mobilier	22 590	22 468	123	de 3 à 10 ans
TOTAL	343 955	311 242	32 714	

Etat des créances = 1 600 749 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	48 565		48 565
Actif circulant & charges d'avance	1 552 185	1 552 185	
TOTAL	1 600 749	1 552 185	48 565

Provisions pour dépréciation = 13 492 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Comptes de tiers	4 701	13 051		4 261	13 492
TOTAL	4 701	13 051		4 261	13 492

Charges constatées d'avance = 5 425 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 40 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	80,00	40 000
Titres en fin d'exercice	500	80,00	40 000

Provisions = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	14 500		14 500		
TOTAL	14 500		14 500		

Etat des dettes = 1 704 618 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	368 817	368 817		
Fournisseurs	916 560	916 560		
Dettes fiscales & sociales	390 322	390 322		
Autres dettes	28 920	28 920		
TOTAL	1 704 618	1 704 618		

Charges à payer par postes du bilan = 279 099 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	1 018
Fournisseurs	182 754
Dettes fiscales & sociales	82 096
Autres dettes	13 231
TOTAL	279 099

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 5 180 069 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	5 000 329	96,53 %
Prestations de services	97 591	1,88 %
Produits des activités annexes	82 150	1,59 %
TOTAL	5 180 069	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 24 924 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	97 317	18 822	78 495
Résultat financier	-12 229		-12 229
Résultat exceptionnel	31 547	6 102	25 445
TOTAL	116 635	24 924	91 711

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Subventions à réintégrer au résultat	2 282	761
TOTAL	2 282	761

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Employés	16	
TOTAL	16	0

Annexes aux comptes annuels (suite)

Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			81 381	81 381
Montants de l'exercice			68 535	68 535
Sous-total			149 916	149 916

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			62 246	62 246
Entre 1 et 5 ans			107 463	107 463
Sous-total			169 710	169 710

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Entre 1 et 5 ans			2 317	2 317
Sous-total			6 659	6 659

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL			326 285	326 285

Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine			315 521	315 521
Cumuls des dotations antérieures			74 048	74 048
Dotations de l'exercice			67 305	67 305
Valeur nette comptable			174 168	174 168

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 121 555 E

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
Interets courus(27688000)	5 883
TOTAL	5 883

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients fact. a etablir(41810000)	110 163
TOTAL	110 163

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Rrr et avoir a recevoir(40980000)	2 599
Produits a recevoir(46870000)	2 910
TOTAL	5 509

Charges constatées d'avance = 5 425 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'avance(48600000)	5 425
TOTAL	5 425

Charges à payer = 279 099 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus sur emprunt(16884200)	18
Banques interets courus(51860000)	1 000
TOTAL	1 018

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non parvenue(40810000)	182 754
TOTAL	182 754

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges a payer(42820000)	56 210
Org.soc. ch.soc./conges p(43820000)	24 103
Etat autres ch. a payer(44860000)	1 783
TOTAL	82 096

Autres dettes	Montant
Charges a payer(46860000)	13 231
TOTAL	13 231

Annexes aux comptes annuels (suite)**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Engagement hors bilan :

- Le montant des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière :
- Le montant des engagements en matière de crédit-bail : 169 710 €
- Le montant des autres engagements :

Nom Banque	Caution/garantie
CREDIT AGRICOLE	Caution marché privé 26 300 €
BANQUE POPULAIRE	Caution marché privé 54 838 €
CREDIT LYONNAIS	1) Garantie 78 K€ sur véhicule financé 2) Caution personnelle de B.GUENOT pour 65 K€

A.T.C.F.

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 7 Rue des Ponnières - Parc d'Activités des Cortots
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 411 489 040

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

La société MELODI, associée unique et Présidente de la société A.T.C.F., a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation de la Société au cours de l'exercice et perspectives d'évolution

Sur l'exercice clos, notre chiffre d'affaires Hors Taxes progresse de plus de 16 %.

Nous constatons par ailleurs une baisse du taux de marge brute et une augmentation des charges de personnel.

Notre résultat net est donc inférieur à celui constaté sur l'exercice antérieur, mais il reste très satisfaisant.

Sur l'exercice en cours, notre activité reste soutenue.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2016, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, il est précisé qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

- Au 31 décembre 2015 :

* de 0 à 31 j =	431.327,83€
* de 31 à 61 j =	230.658,48 €

* de 61 à 92 j =	181.671,67 €
* de 92 à 122 j =	28.525,57 €
* + de 122 j =	207.980,56 €

- Au 31 décembre 2016 :

* de 0 à 31 j =	4.371,43 €
* de 31 à 61 j =	213.361,10 €
* de 61 à 92 j =	198.641,12 €
* de 92 à 122 j =	66.130,95 €
* + de 122 j =	248.879,25 €
Fournisseurs débiteurs :	2.421,00 €

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 180 069 euros contre 4 463 482 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 16,05%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 40 442 euros contre 35 582 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,65%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 922 002 euros contre 1 726 631 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,31%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 422 229 euros contre 1 904 261 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 27,20%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 33 781 euros contre 32 208 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,88%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 524 948 euros contre 451 515 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 16,26%.

Le montant des charges sociales s'élève à 166 432 euros contre 124 653 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 33,51%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 16 personnes contre 17 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -5,88%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 43 012 euros contre 28 184 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 52,61%.

Le montant des autres charges s'élève à 10 790 euros contre 356 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5 123 193 euros contre 4 267 808 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,04%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 97 317 euros contre 231 256 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -57,91%.

Compte tenu d'un résultat financier de -12 229 euros (-21 245 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 85 088 euros contre 210 011 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -59,48%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 31 547 euros contre -2 390 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 24 924 euros contre 54 998 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 91 711,17 euros contre un bénéfice de 152 623,61 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -39,91%.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 974 669 euros contre 2 377 563 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,94%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 91 711,17 euros qui recevrait l'affectation suivante :

- A titre de dividendes	91 000,00 euros
- Le solde au compte "autres réserves", soit	711,17 euros

Total égal au bénéfice de l'exercice :	91 711,17 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 91 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2013 : 168 000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2014 : 168 000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2015 : 150 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, il y a lieu d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 8.634 euros.

ATCF

S.A.S. au capital de 40 000 euros

Siège social :

**7 rue des Pionnières
Parc d'Activités Cortots
21121 FONTAINE LES DIJON**

R.C.S. : DIJON 411 489 040

**Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 19 JUL 2017
sous le n° B**

5604

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

**CLÉON
MARTIN
BROICHOT**



ASSOCIÉS

commissaires aux comptes - auditeurs et conseils - experts comptables

MEMBRE INDÉPENDANT ☐ ☐ ☐ **AUDÉCIA**

7, rue Marguerite Yourcenar - BP 67916 - 21079 DIJON Cedex - Tél. : 03 80 53 18 53 - Fax : 03 80 53 17 77
Internet : www.cleon-martin-broichot.com E-mail : cmb@eccmb.com

Commissaires aux comptes associés inscrits : **Pierre Cléon** Maîtrise Droit Privé - D.E.S.S. de Droit Fiscal - **Jean-Yves Martin** Maîtrise Sciences Économiques et de Gestion - **Philippe Broichot** Licence Sciences Économiques et de Gestion - **Louis Martin** Master II en Droit Fiscal - Master II en Contrôle Comptabilité et Audit - **Nicolas Saillard** Master II en Contrôle Comptabilité et Audit - **Thomas Paulin** Institut d'Etudes Politiques - D.E.S.S. Finance d'Entreprises.

ATCF

S.A.S. au capital de 40 000 euros

Siège social :

7 rue des Pionnières
Parc d'Activités Cortots
21121 FONTAINE LES DIJON

R.C.S. : DIJON 411 489 040

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **ATCF**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

.../...

7, rue Marguerite Yourcenar - BP 67916 - 21079 DIJON Cedex
Tél: 03 80 53 18 53 - Fax: 03 80 53 17 77

• Commissaires aux comptes associés inscrits : **Pierre Cléon** Maîtrise Droit Privé - D.E.S.S. de Droit Fiscal - **Jean-Yves Martin** Maîtrise Sciences Économiques et de Gestion - **Philippe Broichot** Licence Sciences Économiques et de Gestion - **Louis Martin** Master II en Droit Fiscal - Master II en Contrôle Comptabilité et Audit - **Nicolas Saillard** Master II en Contrôle Comptabilité et Audit - **Thomas Paulin** Institut d'Etudes Politiques - D.E.S.S. Finance d'Entreprises.

SARL au capital de 450 000 euros - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de DIJON - R.C.S. DIJON B 343 723 342

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

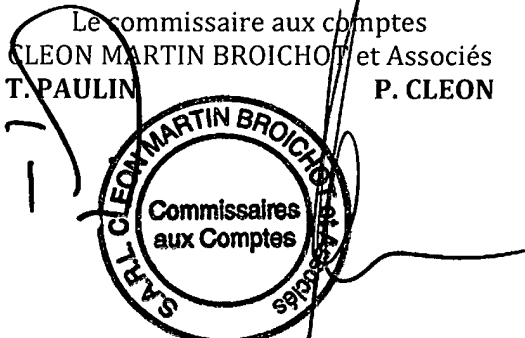
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à DIJON, le 23 juin 2017

Le commissaire aux comptes
CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
T. PAULIN P. CLEON



Bilan et Compte de résultat

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		20 387	20 387				
Fonds commercial		19 818		19 818	1,00	19 818	0,83
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains		10 251		10 251	0,52	10 251	0,43
Constructions		97 759	63 921	33 838	1,71	50 143	2,11
Installations techniques, matériel & outillage industriels		34 008	30 609	3 399	0,17	3 802	0,16
Autres immobilisations corporelles		161 731	141 070	20 661	1,05	13 060	0,55
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		48 565		48 565	2,46	42 417	1,78
TOTAL (I)		392 520	255 988	136 532	6,91	139 491	5,87
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements		274 345		274 345	13,89	300 633	12,64
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		956 897	13 492	943 405	47,78	1 374 765	57,82
Autres créances							
Fournisseurs débiteurs		2 421		2 421	0,12	24 126	1,01
Personnel							
Organismes sociaux							
Etat, impôts sur les bénéfices		60 168		60 168	3,05	54 925	2,31
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		80 164		80 164	4,06	52 352	2,20
Autres		447 110		447 110	22,64	388 581	16,34
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités		25 098		25 098	1,27	36 949	1,55
Charges constatées d'avance		5 425		5 425	0,27	5 741	0,24
TOTAL (II)		1 851 628	13 492	1 838 136	93,09	2 238 072	94,13
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		2 244 148	269 480	1 974 669	100,00	2 377 563	100,00



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 40 000)	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2,03	1,88
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles	0,20	0,17
Réserves réglementées		
Autres réserves	131 511	128 888
Report à nouveau	546	546
	6,66	5,42
Résultat de l'exercice	91 711	152 624
	4,64	6,42
Subventions d'investissement	2 282	5 134
Provisions réglementées	0,12	0,22
TOTAL (I)	270 050	331 192
	13,68	13,93
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		14 500
Provisions pour charges		0,61
TOTAL (III)		14 500
		0,61
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	8 063	43 038
. Découverts, concours bancaires	360 754	496 178
Emprunts et dettes financières diverses	0,41	1,81
. Divers	18,27	20,87
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	916 560	1 108 353
Dettes fiscales et sociales	46,42	46,62
. Personnel	85 397	78 104
. Organismes sociaux	4,32	3,29
. Etat, impôts sur les bénéfices	94 861	61 934
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4,80	2,60
. Etat, obligations cautionnées	208 281	228 488
. Autres impôts, taxes et assimilés	10,55	9,61
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 783	796
Autres dettes	0,09	0,03
Instruments de trésorerie	28 920	14 981
Produits constatés d'avance	1,46	0,63
TOTAL (IV)	1 704 618	2 031 871
	86,32	85,46
(V)		
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 974 669	2 377 563
	100,00	100,00



COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens	5 000 329		5 000 329	98,53	4 386 482	98,27	613 847	13,99
Production vendue services	179 740		179 740	3,47	77 001	1,73	102 739	133,43
Chiffres d'Affaires Nets	5 180 069		5 180 069	100,00	4 463 482	100,00	716 587	16,05
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			39 444	0,76	24 378	0,55	15 066	61,80
Autres produits			998	0,02	11 204	0,25	-10 206	-91,08
Total des produits d'exploitation (I)			5 220 511	100,78	4 499 064	100,80	721 447	16,04
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 895 714	36,60	1 699 372	38,07	196 342	11,55
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			26 288	0,51	27 259	0,61	-971	-3,55
Autres achats et charges externes			2 422 229	46,76	1 904 261	42,66	517 968	27,20
Impôts, taxes et versements assimilés			33 781	0,65	32 208	0,72	1 573	4,88
Salaires et traitements			524 948	10,13	451 515	10,12	73 433	16,26
Charges sociales			166 432	3,21	124 653	2,79	41 779	33,52
Dotations aux amortissements sur immobilisations			29 961	0,58	28 184	0,63	1 777	6,30
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			13 051	0,25			13 051	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			10 790	0,21	356	0,01	10 434	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			5 123 193	98,90	4 267 808	95,62	855 385	20,04
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			97 317	1,88	231 256	5,18	-133 939	-57,91
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			4 175	0,08			4 175	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					173	0,00	-173	-100,00
Total des produits financiers (V)			4 175	0,08	173	0,00	4 002	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			16 404	0,32	21 418	0,48	-5 014	-23,40
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			16 404	0,32	21 418	0,48	-5 014	-23,40
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-12 229	-0,23	-21 245	-0,47	9 016	42,44
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			85 088	1,64	210 011	4,71	-124 923	-59,47
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			35 701	0,69	278	0,01	35 423	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 852	0,06	10 352	0,23	-7 500	-72,44
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (VII)			38 554	0,74	10 630	0,24	27 924	262,69
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			5 978	0,12	2 874	0,06	3 104	108,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 029	0,02	10 146	0,23	-9 117	-89,85
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								





COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Total des charges exceptionnelles (VIII)		7 007	0,14	13 020	0,29	-6 013	-46,17
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		31 547	0,61	-2 390	-0,04	33 937	N/S
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)		24 924	0,48	54 998	1,23	-30 074	-54,67
Total des Produits (I+III+V+VII)		5 263 240	101,61	4 509 867	101,04	753 373	16,70
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		5 171 529	99,84	4 357 244	97,62	814 285	18,69
RÉSULTAT NET		91 711	1,77	152 624	3,42	-60 913	-39,90
		<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier		74 457	1,44	60 469	1,35	13 988	23,13
Dont Crédit-bail immobilier							



Annexes aux comptes annuels



RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice écoulé, il n'a pas été mis en place de programme d'acquisition d'actions par application des articles L. 225-209-2, L. 225-208 et L. 225-209 du Code de Commerce.

OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184, nous vous informons que la société n'a pas mis en place de programme d'options de souscription ou d'achat d'actions visés par les dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce.

ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AUX SALARIES ET/OU DIRIGEANTS

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance, en application des dispositions de l'article L. 225-197-4, alinéa 1 du Code de Commerce, qu'il n'a pas été procédé à l'attribution d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants.

DELEGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPETENCES EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

En application des dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce, nous vous informons que la société n'a procédé à aucune des délégations prévues aux articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL – PROPOSITION D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous rappelons que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoient la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital social.

En conséquence, nous vous présentons un projet d'augmentation de capital d'un montant maximum de 1.200 euros, à libérer en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, avec suppression de votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, de déléguer à votre Président tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des actions nouvelles, et plus précisément pour :

1. Réaliser, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, après la mise en place du PEE conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires sera supprimé.

2. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.

3. Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail.

Ainsi, le prix de souscription des actions devra être déterminé conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise. À défaut de pouvoir appliquer ces méthodes, le prix de souscription sera déterminé en divisant par le nombre d'actions existantes le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent. Ce prix doit être déterminé à chaque exercice sous le contrôle du Commissaire aux Comptes.

4. Dans la limite du montant maximum de 1.200 euros, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.

5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.

6. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.

7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation.

8. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.

9. Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites.

10. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

11. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'augmentation de capital étant réservée au profit des personnes ayant la qualité de salariés de la Société adhérents à un PEE, le droit préférentiel de souscription des actionnaires devra être supprimé conformément à l'article L. 225-138 I alinéa 2 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 225-138-1 dudit code.

Le rapport du Commissaire aux Comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription vous sera communiqué.

~~Nous vous précisons toutefois que nous ne sommes pas en mesure de déterminer, conformément à l'article R. 225-115 du Code de commerce, les incidences théoriques de l'utilisation par le Président de la délégation qui lui serait ainsi consentie, sur l'évolution de la quote-part des actionnaires dans les capitaux propres à la clôture du dernier exercice, dans la mesure où le prix d'émission des actions qui seraient ainsi émises ne sera pas connu à la date de notre Assemblée Générale.~~

C'est la raison pour laquelle, si vous adoptez cette proposition le Président devra établir, au moment où il fera usage de la délégation de pouvoirs qui pourrait lui être accordée en vue de réaliser l'augmentation de capital, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée. Ce rapport devra comporter en outre les informations mentionnées à l'article R. 225-115 du Code de commerce sur renvoi de l'article R. 225-116 modifié.

Le Commissaire aux Comptes établira également un rapport complémentaire.

Ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale mais votre Président ne le jugeant pas opportun, a décidé de proposer à l'associée unique de ne pas adopter les résolutions y afférentes qu'il soumet à votre vote.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

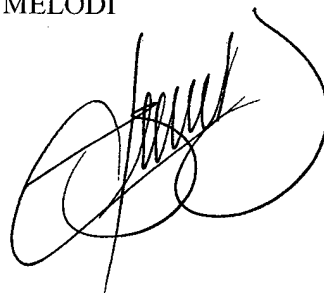
En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler les conventions suivantes :

- Créance détenue sur la société MELODI pour 441.601 euros
- Prestations administratives facturées par la société MELODI pour 890.790 euros
- Notre société détient une dette fournisseur envers MELODI pour 95.979 euros, outre une facture non parvenue pour 126.600 euros

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

La Présidente
Bruno GUENOT
Société MELODI



A.T.C.E.

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 7 Rue des Ponnieres - Parc d'Activités des Cortots
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 411 489 040

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2017

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 91 711,17 euros de la manière suivante :

- A titre de dividendes	91 000,00 euros
- Le solde au compte "autres réserves", soit	711,17 euros

Total égal au bénéfice de l'exercice :	91 711,17 euros

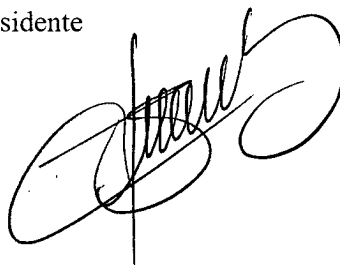
Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 91 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2013 : 168 000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2014 : 168 000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2015 : 150 000 euros

Certifié conforme
La Présidente



Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 974 668,52 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 91 711,17 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/06/2017 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- diminution des charges d'exploitation sous forme d'un crédit d'impôt remboursable de 29 924 euros

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de recrutement
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les tests de valorisation du fonds commercial mis en œuvre au 31/12/2016 n'ont mis en évidence aucun indice de perte de valeur.

METHODE DE COMPTABILISATION DES CONTRATS A LONG TERME

La méthode de comptabilisation et d'évaluation des résultats sur contrats à long terme utilisée est celle de l'avancement. Le calcul du pourcentage d'avancement est déterminé tous les mois par les chargés d'affaires pour les besoins des situations mensuelles. Ce taux d'avancement est validé par les architectes en charge des chantiers par le biais d'un procès-verbal de situation.



Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 19 818 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	19 818		19 818	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	19 818		19 818	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 392 520 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	43 142		2 937	40 205
Immobilisations corporelles	333 094	20 854	50 199	303 750
Immobilisations financières	42 417	13 076	6 929	48 565
TOTAL	418 653	22 354	54 164	392 520

Amortissements et provisions d'actif = 255 988 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	23 324		2 937	20 387
Immobilisations corporelles	255 839	29 961	50 199	235 601
TOTAL	279 162	29 961	53 136	255 988

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels brevets licences	20 387	20 387	0	de 1 à 3 ans
Fonds commercial	19 818	0	19 818	Non amortiss.
Terrains	10 251	0	10 251	Non amortiss.
Batiment industriel	65 290	55 254	10 036	5 ans
Instal gen agenc amenag constr	32 469	8 667	23 801	10 ans
Materiel industriel	2 160	1 544	616	de 5 à 7 ans
Outillage industriel	31 848	29 065	2 783	de 2 à 5 ans
Instal./agenc.divers	66 460	63 970	2 490	de 3 à 12 ans
Materiel de transport	30 633	23 819	6 814	de 1 à 5 ans
Materiel de bureau	10 298	10 229	69	de 3 à 5 ans
Materiel informatique	31 749	20 584	11 165	de 3 à 5 ans
Mobilier	22 590	22 468	123	de 3 à 10 ans
TOTAL	343 955	311 242	32 714	

Etat des créances = 1 600 749 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	48 565		48 565
Actif circulant & charges d'avance	1 552 185	1 552 185	
TOTAL	1 600 749	1 552 185	48 565

Provisions pour dépréciation = 13 492 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Comptes de tiers	4 701	13 051		4 261	13 492
TOTAL	4 701	13 051		4 261	13 492

Charges constatées d'avance = 5 425 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 40 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	80,00	40 000
Titres en fin d'exercice	500	80,00	40 000

Provisions = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	14 500		14 500		
TOTAL	14 500		14 500		

Etat des dettes = 1 704 618 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	368 817	368 817		
Fournisseurs	916 560	916 560		
Dettes fiscales & sociales	390 322	390 322		
Autres dettes	28 920	28 920		
TOTAL	1 704 618	1 704 618		

Charges à payer par postes du bilan = 279 099 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	1 018
Fournisseurs	182 754
Dettes fiscales & sociales	82 096
Autres dettes	13 231
TOTAL	279 099



Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 5 180 069 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	5 000 329	96,53 %
Prestations de services	97 591	1,88 %
Produits des activités annexes	82 150	1,59 %
TOTAL	5 180 069	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 24 924 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	97 317	18 822	78 495
Résultat financier	-12 229		-12 229
Résultat exceptionnel	31 547	6 102	25 445
TOTAL	116 635	24 924	91 711

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Subventions à réintégrer au résultat	2 282	761
TOTAL	2 282	761

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Employés	16	
TOTAL	16	0

Annexes aux comptes annuels (suite)

Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			81 381	81 381
Montants de l'exercice			68 535	68 535
Sous-total			149 916	149 916

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			62 246	62 246
Entre 1 et 5 ans			107 463	107 463
Sous-total			169 710	169 710

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Entre 1 et 5 ans			2 317	2 317
Sous-total			6 659	6 659

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL			326 285	326 285

Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine			315 521	315 521
Cumuls des dotations antérieures			74 048	74 048
Dotations de l'exercice			67 305	67 305
Valeur nette comptable			174 168	174 168



Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 121 555 E

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
Interets courus(27688000)	5 883
TOTAL	5 883
Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients fact. a etabli(41810000)	110 163
TOTAL	110 163
Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Rrr et avoir a recevoir(40980000)	2 599
Produits a recevoir(46870000)	2 910
TOTAL	5 509

Charges constatées d'avance = 5 425 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'avance(48600000)	5 425
TOTAL	5 425

Charges à payer = 279 099 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus sur emprunt(16884200)	18
Banques interets courus(51860000)	1 000
TOTAL	1 018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non parvenue(40810000)	182 754
TOTAL	182 754
Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges a payer(42820000)	56 210
Org.soc. ch.soc./conges p(43820000)	24 103
Etat autres ch. a payer(44860000)	1 783
TOTAL	82 096
Autres dettes	Montant
Charges a payer(46860000)	13 231
TOTAL	13 231



Annexes aux comptes annuels (suite)**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Engagement hors bilan :

- Le montant des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière :
- Le montant des engagements en matière de crédit-bail : 169 710 €
- Le montant des autres engagements :

Nom Banque	Caution/garantie
CREDIT AGRICOLE	Caution marché privé 26 300 €
BANQUE POPULAIRE	Caution marché privé 54 838 €
CREDIT LYONNAIS	1) Garantie 78 K€ sur véhicule financé 2) Caution personnelle de B.GUENOT pour 65 K€